

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2123

présenté par

Mme Bessot Ballot, Mme Brulebois, Mme Zitouni, M. Roseren, Mme Degois,  
Mme Claire Bouchet, Mme Bono-Vandorme, M. Lioger, M. Ramos, Mme Mauborgne,  
Mme Magnier, Mme Gomez-Bassac, Mme Essayan, M. Besson-Moreau, M. Travert et  
Mme Le Peih

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.